



A Tassec Investment Holdings ' Company

Procédure de gestion des produits phytosanitaires de Scanning Systems

SCANNING SYSTEMS-SGES-PR09 Procédure de gestion des produits phytosanitaires de Scanning Systems

Date d'approbation	
Date d'entrée en vigueur	
Historique de révision	Première édition : Version A du 17 Septembre 2024 Version B révisée : 16 Octobre 2024
Remplacé/modifié	Version C : 17 Juillet 2025

Table des matières

1	Introduction.....	3
1.1.	Objectifs de la procédure	3
1.2.	Champ d'application	3
2	Cadre réglementaire.....	3
2.1	Politiques Nationales de la Côte d'Ivoire	3
2.2	Sauvegarde Opérationnelle E&S 6 : Conservation des habitats et de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes	4
3	Responsabilités.....	5
4	Sécurité et Santé dans le Contrôle des Produits Phytosanitaires	5
4.1	Protocoles de Sécurité	5
4.2	Protocoles de Santé.....	5
5	Formation et Sensibilisation.....	6
5.1	Formation pour le Personnel de Scanning Systems.....	6
5.2	Sensibilisation des transitaires et des voyageurs	6
6	Suivi et Évaluation de la procédure de gestion des produits phytosanitaires	6
7	Conclusion.....	7

1 Introduction

Une procédure de gestion des produits phytosanitaires au sein de Scanning Systems est indispensable pour garantir la sécurité alimentaire, protéger l'environnement et assurer la santé publique. Dans le cadre de l'optimisation des processus de gestion et de traçabilité, il est important de mettre en place des procédures rigoureuses et claires.

1.1. Objectifs de la procédure

L'objectif de cette procédure est de garantir que toutes les données relatives aux produits phytosanitaires, ainsi qu'aux marchandises animales et végétales, soient correctement documentées, facilement accessibles et sécurisées. Cela permet de faciliter la traçabilité et la conformité réglementaire. En adoptant ces pratiques, une gestion plus efficace et transparente des produits phytosanitaires est assurée, réduisant les risques associés et améliorant la capacité à répondre aux exigences légales ainsi qu'aux attentes des parties prenantes.

1.2. Champ d'application

Cette procédure s'applique à tous les produits phytosanitaires utilisés, stockés ou manipulés au sein de Scanning Systems, ainsi qu'aux marchandises (animaux, végétaux, produits phytosanitaires, fertilisants, etc.) franchissant les PCJ. Elle englobe tous les départements et employés impliqués dans la gestion des produits phytosanitaires, notamment la réception, l'enregistrement, la vérification et le stockage des informations associées à ces produits. Cette procédure vise à garantir que tous les produits phytosanitaires et marchandises traversant les frontières sont gérés de manière conforme aux normes de sécurité, de traçabilité et de conformité réglementaire, assurant ainsi la protection de la santé publique, de l'environnement et des intérêts agricoles.

2 Cadre réglementaire

Le contexte réglementaire pour la gestion des produits phytosanitaires au sein de Scanning Systems est influencé par plusieurs facteurs clés, notamment :

2.1 Politiques Nationales de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire dispose d'une législation claire pour la gestion des produits phytosanitaires et la protection de l'environnement. Les principaux textes législatifs incluent :

- **Loi N°96-766 (Code de l'Environnement)** : Établit les principes et règles pour la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles.
- **Loi N°88-651 (Protection de la Santé Publique et de l'Environnement...)** : Régule l'utilisation et la gestion des produits chimiques et des déchets pour protéger la santé humaine et l'environnement.

- **Arrêté N°509/MINAGRI/MEMIS** : Organise le contrôle des pesticides et l'inspection phytosanitaire des produits agricoles et des animaux aux Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ).
- **Loi n° 2014-131 du 24 mars 2014 relative à la sécurité sanitaire des aliments** : régit la sécurité des aliments et stipule les conditions d'importation, de production, et de distribution des produits alimentaires, y compris les produits phytosanitaires.
- **Décret n° 2017-785 du 26 octobre 2017 fixant les conditions d'importation et de mise sur le marché des produits phytosanitaires** : précise les conditions d'importation, les autorisations nécessaires et les normes de sécurité pour les produits phytosanitaires.
- **Arrêté interministériel n° 253 du 18 janvier 2016 relatif à l'importation des denrées alimentaires** : établit les procédures d'importation des denrées alimentaires, y compris les fruits et légumes, pour garantir leur conformité aux normes de sécurité sanitaire.
- **Loi n° 2015-537 du 20 juillet 2015 portant code de l'environnement** : vise à protéger l'environnement contre les pollutions et les nuisances, y compris celles causées par les produits phytosanitaires.

2.2 Sauvegarde Opérationnelle E&S 6 : Conservation des habitats et de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes

La sauvegarde opérationnelle 6 (SO6) de la BAD exige que les emprunteurs identifient et mettent en œuvre des mesures pour conserver et utiliser durablement la biodiversité et les habitats naturels. Les exigences spécifiques incluent :

- **Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles** : L'emprunteur doit adopter des pratiques qui favorisent la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles.
- **Protection des habitats naturels** : L'emprunteur doit éviter de porter atteinte aux habitats naturels et, lorsqu'il est impossible d'éviter ces impacts, mettre en place des mesures compensatoires appropriées.
- **Gestion des risques phytosanitaires** : L'emprunteur doit établir des procédures de gestion des produits phytosanitaires qui réduisent les risques pour la santé humaine et l'environnement, en conformité avec les meilleures pratiques internationales (Les **Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires (NIMP)** définissent les procédures pour prévenir et gérer les risques liés aux organismes nuisibles : **NIMP 2** : Cadre pour l'analyse des risques phytosanitaires (ARP). **NIMP 15** : Régulation des matériaux d'emballage en bois pour éviter la dissémination d'organismes nuisibles. **NIMP 36** : Gestion intégrée des ravageurs (IPM)).

3 Responsabilités

Pour assurer l'efficacité et la conformité de la procédure de gestion des produits phytosanitaires et des marchandises dans les PCJ, les responsabilités suivantes sont attribuées:

- Responsabilités de la Direction ESG du Scanning Systems :
 - ✓ Veiller au respect des normes nationales et internationales en matière de transport des produits phytosanitaires.
 - ✓ Mettre en place des procédures de sécurité et de conformité.
 - ✓ Former le personnel sur les bonnes pratiques ESG.
- Responsabilités des employés des PCJ :
 - ✓ Signaler tout problème ou risque.
 - ✓ Suivre les procédures de sécurité et de santé.
- Voyageurs et transitaires :
 - ✓ Suivre et respecter les règles concernant le transport des produits phytosanitaires.
 - ✓ Fournir les informations nécessaires pour les contrôles.
 - ✓ Préparer et emballer correctement les produits pour éviter les risques **dliés aux produits phytosanitaires**, tels que la **contamination de l'environnement**, **l'exposition accidentelle des travailleurs**, la **pollution des sols et des eaux**, ainsi que les **résidus dangereux sur les produits agricoles**)

4 Sécurité et Santé dans le Contrôle des Produits Phytosanitaires

La sécurité et la santé sont des priorités absolues pour assurer des conditions de travail sûres et préserver la santé publique lors de la gestion des produits phytosanitaires et des marchandises aux PCJ.

4.1 Protocoles de Sécurité

- Utilisation d'équipement de protection individuelle (EPI) pour la manipulation des produits phytosanitaires.
- Gestion appropriée des déchets dangereux selon les normes réglementaires.

4.2 Protocoles de Santé

- Surveillance régulière chaque 6 mois de la santé des employés exposés aux produits chimiques et aux animaux.
- Promotion de l'hygiène personnelle et accès aux installations sanitaires adéquates.

5 Formation et Sensibilisation

5.1 Formation pour le Personnel de Scanning Systems

Afin d'assurer une gestion efficace des produits phytosanitaires aux PCJ, des formations spécifiques sont mises en place pour le personnel opérant les PCJ :

- **Les Types de Produits Phytosanitaires :**
 - ✓ Formation approfondie sur les différents types de produits phytosanitaires, leur composition, leur utilisation correcte et leurs risques potentiels pour la santé et l'environnement.
- **Mise à Jour des Listes Conformées aux Réglementations Nationales :**
 - ✓ Sessions de formation régulières pour mettre à jour le personnel sur les listes des produits phytosanitaires conformes aux normes réglementaires nationales.
 - ✓ Inclusion des dernières réglementations et des modifications apportées aux listes autorisées.
- **Sécurité et Santé :**
 - ✓ Formations sur les protocoles de sécurité et de santé lors de la manipulation des produits phytosanitaires, incluant les mesures de précaution nécessaires pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement.

5.2 Sensibilisation des transitaires et des voyageurs

Pour informer les transitaires et les voyageurs sur les procédures et les risques associés à l'importation/exportation de produits phytosanitaires et autres marchandises :

- **Affiches :**
 - ✓ Création et affichage de posters dans les zones de transit, illustrant clairement les règles et les précautions à prendre et succinctement les procédures et les bonnes pratiques.
- **Panneaux d'information numérique et annonces sonores :**
 - ✓ Utilisation de panneaux numériques et de messages audio pour afficher et diffuser des messages clés et des rappels sur les procédures et les risques.

6 Suivi et Évaluation de la procédure de gestion des produits phytosanitaires

Le suivi et l'évaluation de la gestion des produits phytosanitaires garantissent la conformité aux normes réglementaires. Ce processus implique la collecte de données sur la réception, l'évaluation des risques, le traitement et la libération des produits, utilisant des indicateurs de

performance pour mesurer la conformité aux réglementations et identifier les domaines à améliorer.

L'évaluation des indicateurs clés de performance est cruciale pour mesurer l'efficacité des contrôles aux frontières et pour améliorer continuellement les processus. Voici les étapes clés pour mettre en place un système de suivi et d'évaluation :

- **Définition des indicateurs de performance** : Identifier les indicateurs quantitatifs comme le nombre de contrôles effectués, le temps moyen de traitement des voyageurs, et le taux de détection des marchandises illicites. Les indicateurs qualitatifs comme la satisfaction des voyageurs sont également essentiels pour évaluer la perception des procédures de contrôle.
- **Collecte de données** : Utiliser des systèmes de suivi pour recueillir régulièrement des informations sur ces indicateurs afin de mesurer l'efficacité des contrôles et d'améliorer les processus.
- **Suivi régulier** : Établir un calendrier pour évaluer périodiquement les performances à l'aide d'outils de gestion de projet adaptés.
- **Analyse des résultats** : Comparer les performances réelles avec les objectifs fixés pour identifier les écarts. Analyser ces écarts pour comprendre les raisons sous-jacentes et identifier les domaines nécessitant des améliorations.
- **Actions correctives** : Utiliser les informations issues de l'analyse pour ajuster les procédures de contrôle, mettre en œuvre des actions correctives, et fournir une formation adaptée au personnel. Impliquer activement toutes les parties prenantes pour assurer une amélioration continue du processus.

7 Conclusion

La mise en place de procédures efficaces de gestion des produits phytosanitaires au sein de Scanning Systems constitue un pilier essentiel de sa stratégie opérationnelle. En intégrant des contrôles rigoureux à chaque étape du processus, depuis l'inspection initiale des marchandises jusqu'à leur transit et leur libération, Scanning Systems démontre son engagement pour la conformité réglementaire, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement. Cette approche proactive non seulement garantit le respect des normes internationales mais également minimise les risques sanitaires et environnementaux associés aux produits transportés.